

XIIÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Guadeloupe 18, 19, 20 et 21 octobre 2006

DECLARATION FINALE

La XIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques réunie en Guadeloupe du 18 au 21 octobre 2006 sous la présidence de Monsieur Victorin Lurel, Président de la Région Guadeloupe :

Exprime ses vifs remerciements à Madame Danüta Hubner, Commissaire européen chargée de la politique régionale dont la participation constante à ses travaux témoigne d'un dialogue permanent avec la Commission et ses services qu'il convient de renforcer.

Remercie la Présidence finlandaise en la personne de Monsieur Paavo Piirtimäki pour la disponibilité et l'écoute qualitative dont elle nous gratifie ; apprécie sa sensibilité à la cause de l'ultrapériphérie qui devra désormais retenir l'attention de toutes les présidences.

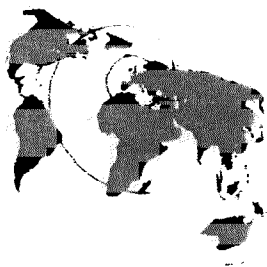
Exprime ses vifs remerciements à Monsieur Michel Delebarre, Président du Comité des Régions qui inaugure la participation de cette institution communautaire à la conférence des présidents des régions ultrapériphériques ; exprime sa profonde gratitude pour le soutien apporté dès le début à la cause de l'ultrapériphérie.

Salue la présence de Monsieur Xavier Gizard, Secrétaire général de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes qui a apporté un appui constant aux préoccupations des régions ultrapériphériques.

Salue la présence du représentant de l'Etat français qui doit être auprès des autres autorités nationales, un relais efficace pour servir la cause de l'ultrapériphérie et préserver les acquis communautaires des régions ultrapériphériques.

A) La XIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne :

Affirme avec force, dans la lignée de ses déclarations finales précédentes, que si l'Europe contribue pour une part non négligeable au développement économique et social de ces régions, celles-ci sont également une chance pour l'Europe à qui elles offrent notamment une présence planétaire.



Souhaite rappeler avec force le caractère éminemment politique du concept de l'ultrapériphérie. Par conséquent, sur la base d'une démarche transversale, aussi bien les Etats-membres que les institutions communautaires doivent s'approprier ce concept et le faire connaître dans toutes les instances chargées d'élaborer les normes et en tenir compte pour mieux répondre aux exigences de sa réalité.

Réaffirme l'impérieuse nécessité de prendre en compte dans toutes les politiques communautaires élaborées et à mettre en œuvre, les contraintes structurelles permanentes des régions ultrapériphériques, par une adaptation juste et équilibrée de ces politiques aux réalités de ces dernières.

Constata que la Communication de la Commission du 26 mai 2004 « un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques » - qui a fait suite à l'invitation du Conseil Européen de Séville de juin 2002 et à leur Mémoire de juin 2003 - a défini des outils qui seront opérationnels pour la plupart à partir de 2007.

Rappelle que la stratégie globale arrêtée par la Communication s'articule autour de trois axes :

- compétitivité ;
- accessibilité et compensation d'autres contraintes ;
- intégration régionale.

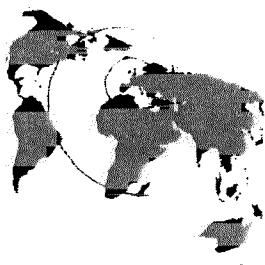
Cette stratégie qui se veut globale exige une synergie de nature à mobiliser toutes les politiques communautaires et leurs ressources respectives pour répondre de manière appropriée à la situation unique de ces régions.

Souligne toutefois, que non seulement le développement de ces instruments ne doit pas être l'occasion d'une rupture dans la politique de cohésion mise en œuvre à l'égard des régions ultrapériphériques, mais doit aussi servir à relever les défis inhérents à la compétitivité de leurs territoires et de leurs économies.

Observe à ce sujet que les exigences de compétitivité s'accroissent dans un monde qui se globalise toujours davantage faisant peser des contraintes immédiates et lourdes sur les régions ultrapériphériques, alors que de nouvelles perspectives de développement n'interviendront qu'à plus long terme.

Souligne cependant que la dimension maritime exceptionnelle apportée par ces régions à l'Union offre des opportunités inégalées dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'environnement, de la biodiversité...

Incite l'Union, compte tenu de la proximité des régions ultrapériphériques avec des pays tiers, à s'appuyer sur celles-ci pour mettre en œuvre des politiques d'insertion régionale et de co-développement visant en premier lieu les Objectifs du Millénaire dont le succès sera décisif pour une mondialisation équilibrée et juste.



Regrette toutefois l'absence de dispositions en matière de politique d'immigration visant à résoudre les graves problèmes humanitaires auxquelles sont confrontés à la fois les régions ultrapériphériques et les pays d'origine des immigrés. Elle demande à cette fin de prendre en considération l'environnement géographique de ces régions dans les futures politiques d'immigration par la mise en place de mesures urgentes visant en particulier à traiter les causes et les conséquences de l'immigration irrégulière.

Se déclare toutefois convaincue que la pleine prise en compte de la réalité ultrapériphérique ne sera possible que dans le cadre d'un projet européen rénové et souhaite donc, que les instances de décisions européennes, à la veille du cinquantième anniversaire du Traité de Rome, prennent des initiatives en ce sens. Elle rappelle la nécessité de préserver l'acquis obtenu en faveur des régions ultrapériphériques dans le projet de traité constitutionnel.

Fortes du rayonnement géostratégique mondial qu'elles confèrent à l'Europe, les régions ultrapériphériques entendent prendre leur pleine part aux futurs débats.

La Conférence décide donc de préparer sous sa nouvelle Présidence exercée par la Région Autonome de Madère, une nouvelle contribution aux débats communautaires qui influenceront directement l'avenir des territoires ultrapériphériques. Elle sollicitera par ailleurs la future Présidence portugaise de l'Union en vue de soumettre au Conseil Européen de Décembre 2007 ses propositions.

B) La XIIème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne a par ailleurs arrêté les positions suivantes :

La méthodologie d'évaluation des handicaps et des surcoûts

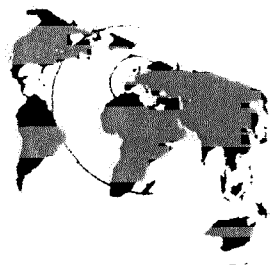
La Conférence rappelle les réserves déjà émises quant à l'adoption d'une méthodologie d'évaluation des surcoûts qui constituerait une condition à l'octroi des aides communautaires et non un outil d'aide à la décision.

Elle réaffirme la prudence nécessaire face à une pareille initiative. Elle appelle au maintien de l'indispensable concertation entre les autorités politiques et la Commission européenne. Elle demande que la mise en œuvre d'une telle méthodologie soit optionnelle tant pour les Etats membres que pour les services de la Commission, qu'elle soit graduelle et proportionnée aux impacts des handicaps reconnus par l'article 299 paragraphe 2.

L'agriculture

La conférence se félicite de l'avancée des dossiers relatifs aux POSEI. Elle prend acte d'une proposition en cours visant à étendre en volume et en durée le contingent fiscal des rhum traditionnels des départements d'outre-mer français. Elle insiste à la fois sur l'urgence dans la prise de décision qui pourrait intervenir avant le terme de la présidence finlandaise.

S'agissant de la banane, tout en se félicitant du montant de l'aide de 278,8 M€, la conférence insiste sur la nécessité de prévoir une clause de rendez-vous afin d'adapter le niveau de cette



aide dans le cadre d'évolutions du tarif et des conditions du marché qui affecteraient les revenus des producteurs.

S'agissant de la réforme OCM vin, la Conférence attire l'attention de la Commission sur les spécificités des régions ultrapériphériques productrices afin que soient prises en compte leurs particularités. Elle adressera des propositions en ce sens.

La politique maritime européenne

La conférence rappelle l'importance de l'espace maritime pour les régions ultrapériphériques qui constitue pour celles-ci un espace de coopération et d'innovation, notamment en matière de biodiversité marine. Elle regrette que le livre vert relatif à la dimension maritime européenne en phase de consultation prenne insuffisamment en compte la contribution des régions ultrapériphériques à la dimension maritime de l'Europe, en particulier dans la définition de zones maritimes propres aux régions ultrapériphériques par exemple la sous région biogéographique de la Macaronésie englobant les archipels atlantiques des Açores, Canaries et Madère et de leurs relations avec les pays ACP voisins. Elle demande que la politique maritime européenne repose davantage sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité qui garantissent la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques.

La conférence souligne la nécessité que la future politique maritime européenne prenne en compte le grand potentiel des régions ultrapériphériques pour la concrétisation de cette politique. Elle souhaite que cette politique tienne compte de la dimension insulaire, notamment dans les domaines de protection de l'environnement, de la préservation et la sauvegarde des ressources, de la biodiversité marine, de la surveillance et de la sécurité maritime, de la prévention des accidents et des pollutions et ainsi que des catastrophes naturelles.

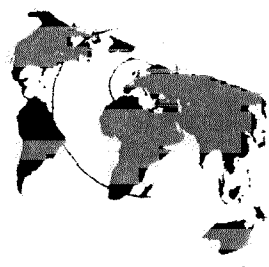
Elle charge le comité de suivi de la conférence d'élaborer les propositions de contributions de la conférence des régions ultrapériphériques au livre vert sur la base des contributions de chacune des régions.

La pêche

La Conférence rappelle les demandes d'adaptation à la politique commune de la pêche formulée lors de la dernière conférence dont elle souligne l'actualité.

Elle prend acte des propositions formulées en faveur des régions ultrapériphériques, notamment pour les aides à la flotte.

Elle déplore que ces mesures soient une nouvelle fois définies avec retard et pour une période particulièrement limitée, ce qui nuit gravement à toute stratégie cohérente pour ce secteur et à la nécessaire stabilité de l'environnement juridique pour les opérateurs économiques.



La conférence considère, compte tenu de l'importance de cette activité économique, que son développement durable soit garanti par le maintien des aides à la flotte, la compensation des surcoûts, l'accès sélectif aux ressources halieutiques au profit des flottes locales, le soutien aux activités de recherche.

A très court terme, il importe que le régime POSEI soit garanti pour 7 ans et que les Etats membres obtiennent un réexamen de la question de l'adaptation de la politique commune de la pêche à la réalité de chaque région ultrapériphérique.

La politique de recherche et les technologies de l'information et de la communication

Partageant l'objectif de faire de l'Europe la première zone de croissance dans le monde dans le domaine de l'économie de la connaissance et consciente de l'importance de la recherche et de l'innovation pour la compétitivité de leurs économies, les régions ultrapériphériques ont décidé d'intégrer davantage ces dimensions dans leurs stratégies de développement.

Dans cette perspective, la Conférence invite la Commission à favoriser la participation des régions ultrapériphériques à l'espace européen de la recherche par un meilleur accès aux financements offerts par le 7^{ème} PCRD, notamment à travers l'augmentation des taux de cofinancement des projets impliquant les régions ultrapériphériques et des appels d'offres spécifiques pour ces régions.

La Conférence se félicite de la souplesse que la Commission a accordé aux Etats membres en terme d'éligibilité aux fonds structurels des infrastructures à haut débit, tout en demandant des financements supplémentaires hors des futurs programmes opérationnels.

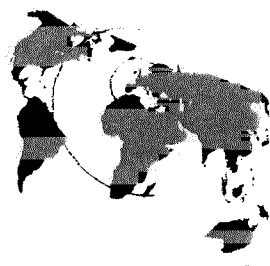
L'environnement

La conférence souligne l'importance du patrimoine environnemental des régions ultrapériphériques. L'approvisionnement en eau et les politiques d'assainissement, la protection des zones côtières entraînent pour ces régions des coûts d'investissements et de gestion exorbitants, liés à leurs caractéristiques naturelles.

Elle demande que les réglementations communautaires prennent en compte la spécificité des situations des régions ultrapériphériques en matière de gestion, de collecte et de traitement de déchets et donnent lieu à des propositions concrètes de la part de la Commission européenne dans le cadre de son étude sur les services d'intérêt économique général dans les régions ultrapériphériques.

Les énergies renouvelables

Les régions ultrapériphériques comptent parmi les territoires de l'Europe qui ont le plus à craindre des incidences négatives de la situation énergétique actuelle du fait de leur dépendance des énergies fossiles et de leur vulnérabilité vis à vis des fluctuations des prix de ces matières (renchérissement des coûts de transport, augmentation de la facture énergétique, baisse de la rentabilité des entreprises etc). Cependant, ces régions disposent d'un potentiel considérable en matière d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse,



biocarburants, biomarine motrice, géothermie, hydraulique...). La conférence demande à la Commission de soutenir l'action des régions ultrapériphériques dans le développement des énergies renouvelables, au titre de la stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable.

Le plan grand voisinage et l'insertion régionale dans la zone géographique

La Conférence insiste sur le potentiel des régions ultrapériphériques comme plates-formes de la politique extérieure de l'Union et pour la diffusion du savoir-faire européen dans leurs zones géographiques respectives.

Les initiatives adoptées ou en cours d'adoption en vue de donner du contenu à la notion de Grand Voisinage se limitent à l'identification des intérêts des régions ultrapériphériques dans les négociations des APE, aux programmes de coopération territoriale transfrontalière et transnationale, et à l'autorisation des aides d'État pour le lancement de liaisons aériennes entre les régions ultrapériphériques et les pays tiers.

La Conférence regrette que les régions des Açores et de Madère soient exclues de la coopération transfrontalière.

La Conférence note que ces initiatives constituent une première avancée mais demande à la Commission et au Conseil d'approfondir la définition de la notion de Grand Voisinage et de lui trouver des applications concrètes grâce à une approche plus large, et en étendant cette notion à d'autres domaines, notamment la politique d'immigration et la politique maritime de l'Union Européenne et en mettant en œuvre un dispositif opérationnel de financement conjoint FED/FEDER.

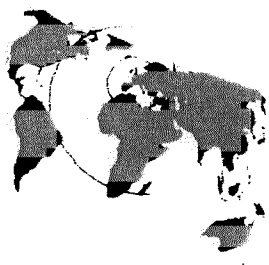
L'immigration

La Conférence appelle l'attention de l'Union européenne et des États membres sur la pression subie par les régions ultrapériphériques du fait de l'immigration irrégulière. Ces régions n'ont pas les moyens humains et matériels pour faire face à une telle tragédie humanitaire qui a des répercussions considérables sur leur cohésion économique et sociale.

Elle insiste sur la nécessité d'adopter des mesures urgentes pour traiter ce phénomène. Elle estime que ces mesures devraient concerner :

- le renforcement de l'aide au développement des pays d'origine et de transit ;
- un meilleur contrôle des frontières ;
- et une plus grande harmonisation des politiques d'immigration légale.

Elle considère qu'une immigration légale et maîtrisée peut contribuer au progrès économique tant pour les pays d'accueil que pour ceux d'origine, et que les régions ultrapériphériques, du fait de leur situation géographique et de leur niveau de développement, peuvent constituer



des plates-formes pour la mise en œuvre des politiques humanitaires et de co-développement de l'Union.

Elle regrette qu'en dépit de sa requête formulée à la XIème Conférence des présidents des régions ultrapériphériques, aucune disposition financière du type de celles prévues par le Programme Cadre de Solidarité et Gestion des flux migratoires n'ait été prise en faveur des régions ultrapériphériques qui ne font pas partie de l'espace Schengen.

Elle considère qu'une politique de soutien aux investissements privés dans les pays d'origine des immigrés peut constituer une solution efficace pour encourager leur développement économique. Aussi, elle demande à la Commission d'examiner avec la plus grande attention la possibilité d'autoriser de tels soutiens au regard de la politique des aides d'Etat..

Elle demande à l'Union européenne de faire appliquer la clause de réadmission visée au paragraphe 4 de l'article 13 de l'Accord de Cotonou.

La lutte contre les épidémies et les catastrophes naturelles

La Conférence constate que certaines régions sont particulièrement touchées par des épidémies, des maladies endémiques et des catastrophes naturelles ayant des incidences graves sur les économies régionales.

Elle considère indispensable la mise en place de mesures communautaires et nationales adaptées afin que ces problèmes sanitaires et ces catastrophes naturelles ne pèsent pas défavorablement sur la croissance des régions ultrapériphériques.

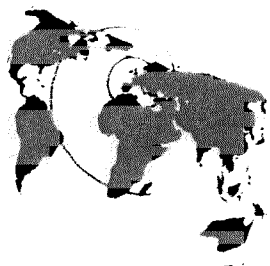
La prise en compte de la stratégie de Lisbonne

La Conférence regrette que le principe d'earmarking s'impose aux dépenses d'investissement de l'allocation spécifique RUP, limitant ainsi l'efficacité même du dispositif de compensation des surcoûts. En effet, cette exigence réduit la souplesse dans le choix des mesures destinées à prendre en compte certaines contraintes structurelles, telles que la vulnérabilité aux aléas naturels et au climat..

La politique des transports

La conférence reconnaît la mise en place de mesures contribuant à améliorer l'accessibilité des régions ultrapériphériques. Toutefois, elle souligne l'importance de réduire davantage le désenclavement de ces régions, tant par le biais du transport aérien que du transport maritime (transport de personnes et de marchandises). Aussi, elle réclame une meilleure prise en compte de l'ultrapériphérie par les Etats-membres respectifs et l'Union Européenne dans le cadre de la politique européenne des transports.

Basse-Terre, le 19 octobre 2006.



ACORES CANARIES GUADELOUPE GUYANE
MADERE MARTINIQUE LA REUNION